

1 - PERSONNEL PERMANENT :

GRADES	CAT.	Effectif Budgétaire	Postes pourvus		*dont temps non complet
			Titulaires	Non Titulaires	
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Attaché principal	A	1	0	0	0
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	C	2	2	0	0
Adjoint Administratif	C	1	0	0	0
Sous-Total		4	2	0	0
FILIERE TECHNIQUE					
Ingénieur principal	A	1	0	1	1
Ingénieur	A	3	0	3	0
Technicien Principal de 2ème classe	B	2	2	0	0
Technicien	B	6	3	0	0
Agent de Maîtrise principal	C	0	0	0	0
Agent de Maîtrise	C	1	1	0	0
Adjoint Technique Principal de 1ère classe	C	7	4	0	0
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	C	1	1	0	0
Adjoint Technique	C	5	2	3	0
Sous-Total		26	13	6	0
GRADES	CAT.	Effectif Budgétaire	Postes pourvus		*dont temps non complet
			Titulaires	Non Titulaires	
FILIERE MEDICO-SOCIALE					
Cadre supérieur de santé	A	1	0	0	0
Cadre de Santé de 1ère classe	A	0	0	0	0
Cadre de Santé de 2ème classe	A	3	3	0	0
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthoptistes, techniciens de laboratoire médical, manipulateurs d'électroradiologie médicale, préparateurs en pharmacie hospitalière et diététiciens territoriaux Classe Normal	A	2	2	0	0
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthoptistes, techniciens de laboratoire médical, manipulateurs d'électroradiologie médicale, préparateurs en pharmacie hospitalière et diététiciens territoriaux	A	6	6	0	0
Sous-Total		12	11	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE					
Vétérinaire de classe exceptionnelle	A	1	1	0	0
Sous-Total		1	1	0	0
TOTAL		43	27	6	0

2 - PERSONNEL NON TITULAIRE recruté au titre de la loi du 26 janvier 1984 modifiée :

Article 332-23 et article 332-13 de la même loi :

EMPLOIS	CAT.	EFFECTIF	SECTEUR	CONTRAT
Technicien	B	1	TECH	Article 323-23
Adjoint technique	C	5	TECH	Article 323-24
Adjoint administratif	C	1	ADM	Article 323-23
Sous-Total		7		

*Légende :

S social, ADM administratif, ANIM animation, MS médico-social, MI médico-technique, CULT culturel, TECH technique.